L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 MAI 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN 27 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à l'entrepôt N° 74, rue Ste Anne—Groceries, meubles, etc.
Par Albert Paul, Fonds de magasin N° 95, rue de Chartres.
Par S. Gaisault, au N° 50, rue Dumaine—Vin, whisky et brandy.
Aussi, au N° 70 de la rue Conti—Meubles, outils, billards, &c.
Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Chaussures, linge de chemises.

Mais—Voir l'annonce de D. E. Murphy, chiropodiste.

La Crise en France.

Le maréchal Mac Mahon a accepté, dans une lettre fort simple et fort digne, la présidence de la république qui lui a été offerte par l'Assemblée après l'acceptation de la démission de M. Thiers. Voici cette lettre :

"J'obéirai à la volonté de l'Assemblée, dépositaire de la souveraineté nationale. C'est une lourde responsibilité, mais, avec l'aide de Dieu et le dévouement de l'armée, je continuerai l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre, et je maintiendrai la tranquilité et les principes dont elle dépend. J'y engage *ma parole d'honnête homme et de soldat.*"

Le changement de président s'est opéré, dit le télégraphe, sans le plus léger désordre. C'est là une circonstance heureuse, dont se féliciteront tous les sincères amis de la France, sans distinction d'opinion.

Quant à l'événement qui vient de placer dans de nouvelles mains, le pouvoir exécutif, il prêtera, sans aucun doute, à des appréciations diverses. Ceux qui voyaient en M. Thiers l'homme providentiel, indispensable au salut de la France, regretteront qu'il ait été forcé de donner sa démission, et verront dans son remplacement un précédent funeste pour la république.

Nous croyons, pour notre part, qu'il n'y a pas d'homme indispensable à une nation. Si la Providence juge à propos d'intervenir dans nos affaires pour les diriger ce ne sont pas les instruments qui lui font défaut. Nous considérons comme regrettable cette tendance des esprits à tout rattacher à un homme, que cet homme s'appelle Napoléon, Thiers ou autrement.

Nul plus que nous ne rend justice aux grandes capacités administratives de M. Thiers, à ses vastes connaissances, à son intelligence vive et rapide, et nous n'essaierons nullement de rabaisser la part qu'il a eue à la réorganisation du gouvernement et des finances en France. Le calme avec lequel s'est accompli le changement de président est, d'ailleurs, la meilleure preuve du rétablissement de l'ordre. Mais M. Thiers, tout en remplissant avec un patriotisme sincère, la mission que les événements et le mandat de l'Assemblée lui avaient imposée, a dû le fort de ne pas se renfermer dans cette mission et de ne poursuivre, en même temps, une politique personnelle. Cette politique a été la cause de conflits fréquents entre lui et l'Assemblée, et la vérité historique nous oblige à dire que le jeu de M. Thiers a été plutôt celui d'un ambitieux poursuivant de secrets desseins que celui d'un dévoué cherchant à exécuter simplement les volontés de l'Assemblée qui l'avait nommé.

On dit que l'Assemblée ne représente plus fidèlement l'esprit du pays et on tire argument des nombreuses élections qui ont eu lieu. Nous ne demanderions pas mieux que de voir la nation française toute entière convertie au républicanisme et parfaitement d'accord pour faire l'essai loyal de la république, mais nous pensons qu'on va trop loin, dans les conclusions que l'on tire des élections. Elles prouvent que la cause de la république a fait déjà beaucoup de progrès, mais pas encore que la majorité en France soit républicaine, bien que cela eût pu advenir si les imprudences des radicaux et l'erreur de tactique de M. Thiers n'eût arrêté le mouvement des esprits vers cette forme de gouvernement.

Si le changement qui vient de s'opérer doit, de façon ou d'autre, amener l'abandon de la forme républicaine de gouvernement, la faute en sera, selon nous, aux élections ultra radicales des grandes villes qui rejettent du coût de la réaction des masses d'électeurs disposés à se rallier à une république conservatrice et modérée.

M. Thiers, depuis sa nomination à la présidence, avait eu pour système d'avoir un ministère mixte dans lequel les différentes fractions de l'Assemblée étaient représentées. Ce système ne concordait guère avec la règle parlementaire qui veut qu'un cabinet se compose d'hommes dont les vues soient d'accord avec celles de la majorité de l'Assemblée, mais il avait pour raison d'être le caractère provisoire du gouvernement et la communauté du but que se proposaient tous les partis—la libération du territoire. Mais M. Thiers, au lieu de se tenir en dehors ou au dessus des partis, dégagé de tout objectif autre que celui commun à tous, a laissé clairement voir qu'il avait l'ambition de fonder la république d'une façon permanente. Si M. Thiers eut été élu par le peuple, il n'en eût été plus légitime, mais il était l'élu mandataire de l'Assemblée et il se mettait en opposition avec la volonté de la majorité en favorisant de tout son pouvoir un parti au détriment des autres dans les élections. Les autres partis n'ont pas manqué d'attribuer à cette partialité du pouvoir les succès de leurs adversaires. Si, encore, il n'y eût eu que des républicains modérés d'élus, ils eussent pu patienter, mais le triomphe de trois hommes ayant eu des attaches avec la commune, a jeté l'alarme dans le camp des conservateurs et, quand ils ont vu que M. Thiers, au lieu de se rattacher à la majorité de la Chambre, avait l'intention de briguer un dénouement en prenant pour ministres des hommes qui avaient annoncé l'intention de demander la proclamation immédiate de la république comme forme définitive de gouvernement, ils n'ont pas hésité à renverser celui à qui ils avaient délégué le pouvoir.

Si on apprécie ces événements, non au point de vue d'un parti mais au point de vue des principes parlementaires, on ne peut s'empêcher de penser que M. Thiers a provoqué maladroitement cette crise, en choisissant son nouveau ministère exclusivement dans une fraction de la Chambre, le centre gauche ; car le centre gauche ne représente ni les sentiments des électeurs qui viennent de nommer des républicains radicaux ou avancés, ni ceux de la majorité de la Chambre.

Comme nous l'avions prévu, une partie du centre gauche a abandonné l'ancien président pour voter avec la majorité, et le chiffre des voix données à Mac Mahon (360) constitue une majorité absolue des 750 représentants. Si M. Thiers eût rapproché de la droite au lieu d'incliner vers la gauche, il eût consolidé son pouvoir et eût, peut-être, pu rester plusieurs années encore, à la tête du gouvernement.

La république reste provisoirement le gouvernement de la France, mais il est évident que la perspective a changé en ce qui concerne l'établissement d'un gouvernement permanent. Néanmoins, ce serait une erreur de croire que les conservateurs, maîtres de la position, vont se hâter de renverser la république ; ils la conserveront peut être beaucoup plus longtemps qu'on ne le suppose, par la difficulté même où ils seront de s'entendre sur une solution. Mais l'influence du nouveau gouvernement va s'exercer partout dans un sens conservateur. Il y aura de nombreux remaniements dans les préfectures et les sous-préfectures et l'administration toute entière sera peu à peu épurée de tous les éléments révolutionnaires qu'y avait introduits le 4 septembre. Les lois organiques vont être votées par l'Assemblée et il est probable que la nouvelle loi électorale remplacera le scrutin de liste qui consiste à faire voter tout un département pour un certain nombre de députés, ce qui avantage les républicains en majorité dans les grandes villes, par le scrutin d'arrondissement ou de circonscription.

L'Assemblée a encore beaucoup de travaux à accomplir avant de se dissoudre, mais, pour éviter d'être accusée de vouloir se perpétuer indéfiniment, elle ferait bien de fixer l'époque de sa dissolution, sinon dès-à-présent, au moins aussitôt que le territoire aura été complètement évacué.

Nous aurons, sans doute, bientôt, le programme du nouveau ministère qui nous fera connaître ses vues.

L'Affaire des Prisonniers
DE ST-MARTINVILLE.

Les citoyens de St-Martinville, qu'un député-maréchal, assisté de trois compagnies de troupes fédérales, était allé arrêter, à grand fracas, sur la foi d'un affidavit, ont été, hier, renvoyés des poursuites par le commissaire des Etats-Unis Shannon, qui n'a pas cru pouvoir se dispenser d'exprimer ses regrets aux prisonniers.

On lira, plus loin, le compte-rendu des dépositions et on pourra se former une idée du caractère de l'affaire.

Nous nous bornerons, dans ces quelques lignes, à féliciter nos estimables et courageux amis de ce dénouement, qui n'était par douteux pour nous, et à faire ressortir la confirmation, fournie par les débats, de ce que nous avions avancé, à savoir, que l'affidavit avait été fait à l'instigation de M. Kellogg, uniquement pour fournir un prétexte à l'envoi des troupes fédérales, dans la pensée que la présence et l'intervention de ces troupes dégageraient les sbires métropolitains du dit Kellogg de la position périlleuse où ils s'étaient imprudemment placés.

Ce misérable subterfuge, déjà dénoncé par nous, a été mis à jour de la façon la plus évidente. Les témoins de la poursuite et de la défense ont tous déclaré que la tranquilité de la paroisse n'avait été troublée que par l'incursion des dits Métropolitains et que la présence des troupes fédérales n'avait jamais été nécessaire pour protéger les citoyens de la paroisse, les uns contre les autres.

Kellogg n'aura retiré de son expédition à St-Martinville, ni gloire ni profit. Elle a abouti à lui faire jeter le masque, puisque, renonçant aux moyens détournés, il a demandé, directement, au Président l'appui de l'armée de terre et de mer pour maintenir son usurpation.

Mais nos amis de St. Martinville n'ont pas à regretter les embarras et les ennuis que leur acte de courageuse résistance leur a suscités. D'une part, il leur a valu des témoignages de sympathie, de la part de la population des paroisses qu'ils ont traversées et de la part de la population de la Nouvelle-Orléans, dont ils ont le droit d'être fiers. De l'autre, il leur a procuré le rare honneur, en ces temps de passions et de préjugés, de voir leurs adversaires politiques venir en cour, rendre hommage à leur caractère et à leur conduite. Cette attitude, hautement impartiale, des citoyens de couleur de la paroisse St. Martin, prouve qu'il y a bien peu de chose à faire pour opérer la réconciliation des deux races sur la base de la justice et de l'honnêteté.

Les prisonniers de St-Martinville repartent mercredi matin par le chemin de fer pour retourner dans leurs foyers, où ils trouveront un chaleureux accueil. Nos vœux sincères les accompagnent. Leur visite ici a prouvé qu'il y avait entre la ville et les paroisses, communauté de sentiments, ce qui nous donne l'assurance que tous les Louisianais resteront intimement unis et qu'ils parviendront à affranchir leur Etat du joug des usurpateurs et de l'exploitation à laquelle il est soumis par des aventuriers de toute espèce.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* attribue à la roueries de nos diplomates l'incident qui vient de se produire sur le Rio Grande. L'intention du Président Grant est d'avoir une guerre avec le Mexique et il saura, au besoin, en faire naître le prétexte. Notre contrefora supposé que l'incursion du colonel McKenney dans l'intérieur du Mexique est le commencement du drame.

Dans son édition de lundi, le même journal fait observer que, depuis la dépêche de l'avocat-général Williams, annonçant que la détermination du Président était arrêtée et qu'il n'y avait qu'à se soumettre, ce conseil a été répété plusieurs fois. " Le peuple de la Louisiane, dit notre confrère, a entendu et il a répondu qu'il ne se soumettrait pas à l'autorité usurpatrice en Louisiane, et aucune autorité extérieure n'a le droit de nous commander. Le *Picayune* ajoute que nous nous soumettrons quand nous serons incapables de résister, mais que nous ferons connaître au monde entier que c'est la soumission de la faiblesse à la force supérieure, de la liberté constitutionnelle au despotisme militaire, et nous ne cesserons pas nos efforts pour renverser l'usurpation en faisant appel aux droits élémentaires qui constituent les bases de tous les gouvernements justes dans le monde." Notre confrère développe avec chaleur ces idées en réponse à la proclamation du Président Grant.

Le *Times* de dimanche contient de nouvelles révélations sur la fameuse Compagnie du Canal du Golfe du Mexique et sur la manière dont certains directeurs et d'autres intéressés ont cherché à se débarrasser de leurs actions préférées quand ils ont vu que la compagnie pouvait être mise en faillite. Le vertueux Warmoth joue un singulier rôle dans toute cette affaire.

Le même journal nous assure que l'opinion des membres du Congrès qui sont venus ici dernièrement est que le Congrès ordonnera une nouvelle élection en Louisiane.

Dans son édition de lundi, le *Times*, à propos de la proclamation du président, passe en revue les différents cas dans lesquels des présidents sont intervenus dans les affaires des Etats. Il pense que la proclamation de Grant ne peut être regardée que comme une farce solennelle.

Le *Times* commente le renversement du président Thiers en France et il voit avec inquiétude l'ordre de choses actuel tout en exprimant l'espoir que les choses s'arrangeront pour le mieux.

Le *Republican* intitule un article "le prix de l'apostasie". Ce titre a dû inquiéter la plupart de ceux qui sont dans le camp radical, mais ils ont dû se rassurer en voyant que l'article ne contient que des généralités à propos de la visite du sénateur Carpenter.

L'organe radical publie le discours de ce sénateur revu et corrigé par ce dernier.

Nous trouvons relégué à la troisième page du *Republican*, sous le titre "la presse étrangère" un article dans lequel on des écrivains de ce journal s'est livré à un essai satirique assez mal réussi contre l'*Abeille*, le Second et le Troisième District, et le coq gaulois. Nous ne relèverons pas ces lourdes plaisanteries, le sel attique y fait complètement défaut. Nous remarquerons seulement que la maladie dont semble atteint le rédacteur du *Republican* qui a la spécialité des tirades contre nous, a la gallophobie, se fait qu'empirer. Ainsi qu'un chien qui a mordu un confrère de son espèce, celui-ci écume à la bouche, le poil hérissé, sinistre, et la langue fraîchie, se dont nous parlons, au seul mot de langue française, ne sont horripilé et se livre à des démonstrations de rage indicible. Heureusement que sa rage est fort inoffensive et ne fait de tort qu'à lui même dans l'esprit de ceux de ses lecteurs qui ont quelque bon sens.

1000 cartons de rubans provenant des encans de New York seront vendus à un grand rabais, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres.

Mervelleux, au-delà de tout précédent, est l'effet du SOZODONT sur toute l'économie de la bouche. Il en protège les agencements et les conserve sains et rutilans ; il préserve les dents de toute carie et donne à l'haleine une odeur suave.
Ma,J,s

MACHINE REFRIGERANTE.

Nous avons assisté, hier, à une expérience excessivement intéressante au point de vue scientifique et au point de vue industriel. Il s'agissait de l'essai d'une machine qui peut refroidir l'atmosphère d'un appartement de grandes dimensions, jusqu'à une température au-dessous de celle de la glace.

La machine que nous avons vu fonctionner est établie dans la brasserie de M. Geo. Merz, rue Villeré, entre St. Louis et Toulouse. Elle est mue par une machine à vapeur de 40 chevaux; elle a été construite à Berlin, où elle a été inventée, et elle a été montée ici par un de nos habiles fondeurs, M. Shakspeare, pour le compte d'une compagnie qui a acheté le brevet pour l'Amérique du Nord. Le procédé, employé pour le refroidissement de l'air, consiste dans l'application de principes depuis longtemps connus en physique, mais qui n'avaient jamais reçu une application pratique. L'air est d'abord comprimé de façon à ce que la pression équivaille à 30 livres ; cette compression occasionne un assez grand développement de chaleur, mais l'air, ainsi comprimé, est ramené à la température ambiante, en passant dans un récipient entouré d'une eau courante, puis il est subitement décomprimé par expansion et reprend son volume normal, opération qui produit une réfrigération soudaine et amène cet air à une température au-dessous de celle de la glace.

Dès que l'air se trouve ainsi refroidi, il est violemment chassé, par un jeu de piston, dans l'appartement qu'on se propose de refroidir, où il prend la place de l'air chaud qui est retiré par un tuyau d'appel. Une vaste pièce, où M. Merz emmagasine sa bière, se trouvait, au moment de notre visite, ramenée à une température au-dessous de celle de la formation de la glace, et les visiteurs ne pouvaient y rester que quelques minutes.

La description que nous venons de faire suffit pour indiquer que le procédé dont il s'agit, ne comporte l'emploi d'aucun ingrédient ou agent chimique ; il consiste simplement dans la compression et la raréfaction de l'air. On sait que la glace, qui se forme pendant les orages, en plein été, provient précisément du même phénomène de raréfaction de l'air produit par des décharges électriques des nuages et les déplacements subits qui en résultent. Mais des membres de l'Académie des Sciences de la Nouvelle-Orléans ont assisté à l'expérience de la machine et exposeront mieux que nous ne pouvons le faire, les principes de physique à l'application desquels elle est destinée.

Les usages industriels de cette machine sont d'une grande importance. La bière, pour être bonne, doit, aussitôt qu'elle a été mise en barils, être conservée dans un endroit frais, et les grandes brasseries de l'Ouest et du Sud qui n'ont pas l'avantage de caves naturelles sous les rochers comme à Saint-Louis, dépensent des sommes considérables pour transformer leurs réservoirs en glacières artificielles. Voilà donc un premier emploi auquel pourra servir la machine.

Elle pourra servir également à refroidir les appartements ou se fait l'emmaquetage des salaisons et des viandes fraîches, et son application, sous ce rapport, devra prendre une extension considérable.

L'association qui s'est formée à la Nouvelle-Orléans pour l'achat du brevet et son exploitation dans l'Amérique du Nord, porte le nom de " Windhausen Ice making and refrigerating machine association of North America." MM. C. T. Buddecke, Louis Schneider et J. A. Blaffer, membres du comité de l'association, ont fait très cordialement les honneurs aux invités qu'ils avaient appelés à assister à l'expérience, et nous avons à remercier MM. Pepin et Shakspeare des explications détaillées qu'ils ont bien voulu nous fournir. Cette invention est appelée, selon nous, à un succès colossal.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le colonel Alcibiade DeBlanc et ses compagnons ont encore comparu hier matin, à onze heures, devant la cour du commissaire Shannon.

Une foule d'amis et de citoyens intéressés les avaient suivis, et la petite salle de la cour était encombrée.

Le gouverneur McEnery, plusieurs membres de la Législature du Peuple et un grand nombre d'avocats se tenaient près des prisonniers.

Aussitôt que le commissaire des Etats-Unis eut pris son siège et que les membres du grand jury eussent été réunis, l'instruction de l'affaire a été continuée et plusieurs témoins à charge, appartenant presque tous à la race de couleur, ont été appelés à témoigner.

Comme nous l'avions pensé, il a été démontré que l'affidavit ridicule, fabriqué par L. Martinet, n'était qu'un prétexte pour envoyer des troupes au secours des *caluseurs* métropolitains, qui se montraient forts pour renverser l'usurpation en faisant appel aux droits élémentaires qui constituent les bases de tous les gouvernements justes dans le monde." Notre confrère développe avec chaleur ces idées en réponse à la proclamation du Président Grant.

Voici les dépositions les plus importantes qui ont été faites :

Déclaration de Victor Rochon, couleur, un des membres de la Législature du Mechanics Institute : Je connais les prisonniers et je n'ai jamais su qu'ils aient fait du mal à la population de couleur. J'ai dit à M. Martinet que les fusionistes avaient l'intention de résister à la police et je l'ai prié d'obtenir l'envoi des troupes des Etats-Unis pour maintenir l'ordre. Je n'ai pas connaissance, néanmoins d'aucune offense commise par les prisonniers, et je ne sache pas qu'un seul homme de couleur ait été maltraité. J'étais à St-Martinville à l'époque des troubles; je n'ai vu que deux des accusés dans la ville; ils étaient sans armes et s'entretenaient paisiblement.

Témoignage de Gustave Baker, couleur :—Je demeure dans la paroisse St-Martin et je tiens une école. Je connais les prisonniers. Ils n'ont jamais essayé d'intimider la population de couleur. On a fait circuler des rumeurs à cet effet, mais personne n'y a ajouté foi. On disait que si la police était mise en déroute, les hommes de couleur seraient attaqués ensuite. Pas un seul homme de couleur ne l'a cru cependant. Je n'ai pas vu les prisonniers se battre avec la police ; j'étais à un mille de distance du lieu de l'action.

Ils ne m'ont jamais empêché d'ouvrir mon école et n'ont absolument rien fait aux gens de couleur.

Déposition de Charles Mercier, couleur :— Je suis le propriétaire d'un magasin dans la paroisse St-Martin et je connais les prisonniers. Ils n'ont jamais tenté d'intimider les gens de couleur, ni personne. J'ai vu le général De Blanc après qu'il avait été arrêté, et pas avant. Je connais les prisonniers depuis des années ; ce sont des hommes paisibles et rangés. Le général De Blanc a été un ami pour la population de couleur.

Déclarations de Monroe Baker—couleur :

Je demeure dans la paroisse St. Martin où je tiens une épicerie et je connais les prisonniers. Ils n'ont jamais eu de démêlé avec la population de couleur.

Les Métropolitains sont les seules personnes qui ont créé du désordre. Ils sont sortis une après-midi et sont revenus après une escarmouche. Deux d'entr'eux étaient blessés et ils m'ont forcé à les recevoir.

Je n'ai jamais vu les prisonniers troubler la paix publique.

Le général DeBlanc, que j'ai connu toute ma vie, a toujours été le meilleur ami des hommes de couleur.

Témoignage d'Alcide Vezzia,—blanc :

Je demeure dans la paroisse St-Martin, et je suis greffier de la Cour. Les prisonniers n'ont jamais intimidé personne, et ce n'est les métropolitains. Ils n'ont jamais intimidé la population de couleur.

J'ai vu les prisonniers quand ils sont sortis de la ville pour aller établir leur camp dans les environs; le colonel DeBlanc les commandait.

Ils sont partis à cheval, sans bruit; ils étaient armés de fusils de chasse. C'était le 6 mai, et ils sont restés en corps pendant dix ou quinze jours.

Je les ai vus tous les jours dans la ville et je ne les ai jamais entendu proférer de menaces contre personne, si ce n'est contre la police. J'ai été dîner dans la paroisse St-Martin par le parti républicain comme greffier de la Cour. Personne ne m'a jamais dépêché de prendre possession de ma place par des moyens d'intimidation; mais par une action en jour et par une injonction qui a été retirée plus tard par le juge Castell.

Tous les officiers de la paroisse sont des blancs, sur la liste les républicains comme sur la liste des fusionistes. Les candidats de la fusion n'ont jamais essayé de nous intimider. Nous sommes maintenant dans l'exercice de nos fonctions et il n'y a pas d'intimidation.

Déclaration de L. Fontenelle, blanc :

Je suis député-shérif dans la paroisse St. Martin et je connais les prisonniers. Ils ont résisté au gouvernement de Kellogg et à la police métropolitaine. Ils ont déclaré qu'ils ne se soumettraient pas au gouvernement de Kellogg. Les hommes de couleur n'étaient pour rien dans toute cette affaire. Ils n'ont été molestés en aucune façon.

Déposition de L. Martinet, couleur, — Je n'ai rien des prisonniers, si ce n'est ce qui a eu lieu à St-Martinville quelques jours avant les troubles.

J'ai appris que les fusionistes avaient l'intention de résister à la police et j'ai su que l'on menaçait la population de couleur. Les trois témoins qui viennent de témoigner m'ont déclaré qu'ils n'avaient pas été intimidés, mais que j'en était le cas pour d'autres hommes de couleur.

Je n'ai pas entendu dire que les gens de couleur seraient maltraités, mais j'ai eu peur qu'ils ne le fussent; et comme je ne pouvais pas obtenir un ordre pour faire partir des soldats sans faire un affidavit je me suis décidé à l'écrire.

Je ne connais pas, pour ma part, les actes des prisonniers. J'ai écrit l'affidavit sur des données générales, pensant que les prisonniers commandaient les fusionistes. J'avais la conviction que De Blanc devait être là ; je n'avais pas d'autres renseignements.

J'ai reçu également une lettre qui m'annonçait qu'il y aurait une bataille. Elle a été écrite par les hommes mêmes qui, ce matin, ont déclaré qu'ils n'avaient pas été intimidés.

J'appartiens à la Législature de Kellogg, quoique la Législature de McEnery ait reconnu également mon élection.

Si j'ai dit dans mon affidavit que Rochon, Nevers et autres, avaient été intimidés ; c'est parce que j'ai reçu une lettre à cet effet.

La lettre a été produite alors et soumise au commissaire Shanon. Ceux qui l'ont signée déclarent avoir cru que les fusionistes avaient l'intention de se battre contre la police à tout hasard ; et que dans leur opinion, il se pourrait qu'ils fussent molestés ; mais que cela était peu probable parce qu'ils étaient décidés à ne prendre aucune part dans les événements, sachant que les fusionistes, commandés par le général De Blanc étaient des hommes de cœur qui n'avaient d'autre intention que de résister au gouvernement de Kellogg.

J'ai fait mon affidavit, je l'ai déjà dit, dans le but de faire envoyer des troupes dans la paroisse St. Martin. J'ai consulté le juge Billings et Kellogg à ce sujet. Ce dernier m'a conseillé d'écrire l'affidavit.—Je refuse de répondre quelles sont les autres personnes qui m'on conseillé d'écrire l'affidavit. Je savais que Grant avait donné ordre au Marshal de se servir des troupes des Etats Unis quand il en aurait besoin. J'ai vu le gouverneur Kellogg le jour même où j'ai signé l'affidavit. Il m'a dit que la police pouvait tenir encore à St. Martinville, mais je ne l'ai pas cru.

Après l'audition de tous les témoins à *charge*, qui, au grand étonnement et au grand chagrin de la clique radicale, se sont trouvés être des témoins à *décharge*, il a bien fallu que le commissaire s'exécutât.

Il l'a fait d'assez bonne grâce, il faut l'avouer, en renvoyant les prisonniers après leur avoir fait des excuses pour leur arrestation.

Le colonel De Blanc et ses braves compagnons sont donc sortis de la cour entourés de leurs amis, heureux de pouvoir retourner bientôt au sein de leurs familles qui les attendent avec anxiété.

Ils quitteront la Nouvelle-Orléans mercredi matin, avec la conscience d'avoir rempli leur devoir jusqu'au bout, laissant les meilleurs souvenirs et emportant les vœux et les souhaits de leurs amis, parmi lesquels nous avons l'honneur de nous ranger.

La Cour Suprême a rendu, hier matin, une importante décision qui a jeté la consternation dans certains cercles. Elle s'est prononcée contre le quart pour cent des taxes sur les ventes au comptant collectées il y a quelques années, que la pseudo-Législature du Mechanics Institute avait voté.

L. A. Martinet, l'auteur du célèbre affidavit contre le colonel De Blanc et ses vaillants compagnons de la paroisse St-Martin, qui mérite d'être conservé sous verre comme un modèle d'élégance de style et de clarté,—nous voulons parler de l'affidavit et non pas de celui qui l'a écrit, —nous a fait, hier soir, l'honneur d'une visite, aux bureaux de l'*Abeille*, pour nous prier de ne pas nous montrer trop sévère à son égard, nous assurant qu'il n'avait agi que dans le seul but d'éviter l'effusion de sang dans la paroisse St-Martin.

Nous n'en voulons pas à Martinet et nous consentons à croire, à la rigueur, qu'il a péché par ignorance ; mais nous le considérons comme un *instrument*, et c'est comme tel que nous nous servons de lui pour fustiger Kellogg et sa clique d'aventuriers sans vergogne.

On a été tant soit peu surpris, hier matin, de voir paraître le pseudo-juge Morgan à la Cour Suprême, avec des lunettes bleues sur le nez.

Chacun se demandait avec curiosité quelle était la cause de cette transformation subite, et on se disait tout bas que M. Morgan avait été frappé de cécité en punition de ses gros péchés.

Pour nous, qui sommes tenu de tout savoir, et qui avons pour mission de tout révéler, à moins de passer pour un limier *reporterum*, nous avons réussi à découvrir le secret, grâce à une petite indiscrétion.

M. Morgan porte des lunettes bleues, parce que..... parce qu'il a eu les deux yeux pochés samedi dernier par un plaideur malheureux contre lequel il avait rendu un arrêt.

Le nom du belligueux plaideur est John Ha'liday et il est bien connu à la nouvelle-Orléans.

Nos compliments de condoléance à l'honorable pseudo-juge !

Le pseudo-avocat général Field a intenté une action, hier matin, devant la Cour Criminelle, contre M. Melvin Cohen, un reporter du *Picayune*, et contre le Col. C. R. Bailey, les accusant tous deux d'une tentative de meurtre sur la personne de W. P. Kellogg, le prétendu gouverneur de la Louisiane.

Le juge Abell a exigé de ces deux messieurs un cautionnement de $5.000.

J. G. Gardner, un juge de paix du District de Carrollton, qui avait voulu condamner un avocat à vingt-quatre heures de prison, il y a quelques jours, mais qui n'a pu découvrir le jour du dit procès, pour le faire arrêter, a été condamné à son tour par T. W. Martin, juge de paroisse de la Cour de Carrollton, à $50 d'amende et à dix jours de prison pour la même offense.

Pulsse cette leçon lui apprendre qu'il ne faut jamais faire à son prochain ce qu'on ne voudrait pas qu'il vous fit.

La grève des travailleurs de la levée, à Algiers, dont il a été question samedi dernier, est parfaitement terminée. Les différences ont été arrangées à la satisfaction générale. Un détachement de police avait été envoyé pour cinq heures et demie de l'après midi à bord du bateau à vapeur Bismarck, pour protéger les hommes employés par l'armateur, M. J. T. Gregor, contre les grévistes. Ceux-ci étaient réunis en grand nombre sur le quai et ont voulu s'opposer au chargement du bateau.

Les métropolitains sont intervenus et ont voulu les disperser, mais les grévistes, loin d'obéir, ont passé des menaces aux coups et un véritable combat s'en est suivi.

Après une petite bataille qui a duré plus d'un quart-d'heure, force est restée à l'autorité et les émeutiers ont été mis en déroute.

Plusieurs coups de pistolet ont été tirés de part et d'autre et les policiers n'ont remporté la victoire qu'en mettant de vigoureux coups de *shot gun* au tête des révoltés.

Douze des grévistes les plus résolus ont été arrêtés et conduits à la station d'Algier.

On nous dit que les policiers du quartier d'Algier ont refusé de prêter secours à leurs camarades, par pour, probablement.

Nous voudrions bien savoir ce que pense M. Kellogg de cette petite émeute.

Un incendie s'est déclaré vers trois heures, hier matin, dans une maison située au No. 46 de la rue Poydras, habitée par Wm J. McGill.

La bâtisse a été entièrement consumée malgré les efforts de pompiers.

Les flammes ont gagné alors la maison en bois à deux étages située au No. 48 de la même rue, appartenant à John Mellhon ; puis une maison en bois sise rue Constance, entre les rues Poydras et Calliope.

La première bâtisse a été entièrement détruite, et la seconde considérablement endommagée.

Les pertes totales s'élèvent à $10,000 et sont couvertes par des assurances dans différentes compagnies.

Nous trouvons, dans le rapport mortuaire de la ville, 199 cas de mortalité pendant la semaine.

Il y a eu 25 cas de choléra sporadiques, 12 de choléra infantum, et 7 du choléra morbus ; la petite vérole a fait 15 victimes.

Parmi les personnes qui ont succombé, 111 appartiennent à la race blanche et 79 à la race noire.

Pour la cinquième fois, samedi soir, un malfaiteur a essayé de mettre le feu à la maison connue sous le nom d'Académie de Grotius.

La bâtisse a réussi jusqu'à un certain point, car la bâtisse a été endommagée par les flammes et par l'eau pour une valeur de $500.

On a trouvé, dimanche matin, dans le fleuve, au pied de la rue Bartholomy, le corps d'un jeune garçon, âgé de deux ans environ, vêtu d'un pantalon gris, d'une jaquette de la même couleur et d'une chemise blanche.

On a supposé d'abord que c'était le corps du jeune Kauffman, qui a disparu il y a quelques jours ; mais cette supposition n'était pas fondée.

Un frijon s'est glissé, samedi soir, dans le café de George Foster, situé au coin des rues Bourgogne et Toulouse, et a attendu, caché derrière le comptoir, que les portes fussent fermées.

Il s'est emparé alors d'une montre évaluée à $20, et s'est sauvé avec ce butin.

Une foule considérable d'amateurs s'était portée, hier soir, au "St. Charles Billiards Saloon" pour assister à la lutte en partie de billard qui y a été jouée par MM. Abrams et Coste, de neuf heures et quarante minutes à onze heures moins un quart.

Comme on le verra par le tableau que nous donnons ci-dessous, c'est, jusqu'à présent, la plus brillante athlète en concours. MM. Abrams et Coste donnent bien on jeu et ils ont exécuté des carambolages très difficiles avec une grande habileté. M. Coste a cependant été moins heureux dans le résultat de ses coups, que ses adversaires, qui l'a battu de quarante points.

Le moyenne de M. Abrams est 5.48 centièmes et celle de M. Coste, 4.96 centièmes. Les plus fortes séries sont : 12, 15, 20, 14, 43, 18, 14 et 10 pour M. Abrams, et 30, 17, 20, 10, 13 et 12 pour M. Coste. Trois entrées successives de ce dernier (les 8e, 9e et 10e) donnent un total de 67 carambolages.

La neuvième manche aura lieu ce soir entre MM. Coste et Blanchard.

ABRAMS				COSTE.			
1	1			1	1		
2	3			2	3		
3	6			3	6		
4	10			4	10		
5	15			5	15		
6	21			6	21		
7	28			7	28		
8	36			8	36		
9	45			9	45		
10	55			10	55		
11	66			11	66		
12	78			12	78		
13	91			13	91		
14	105			14	105		
15	120			15	120		
16	136			16	136		
17	153			17	153		
18	171			18	171		
19	190			19	190		
20	210			20	210		
21	231			21	231		
22	253			22	253		
23	276			23	276		
24	300			24	300		
25	325			25	325		
26	351			26	351		
27	378			27	378		
28	406			28	406		
29	435			29	435		
30	465			30	465		
31	496			31	496		
32	528			32	528		
33	561			33	561		
34	595			34	595		
35	630			35	630		
36	666			36	666		
37	703			37	703		
38	741			38	741		
39	780			39	780		
40	820			40	820		
41	861			41	861		
42	903			42	903		
43	946			43	946		
44	990			44	990		
45	1035			45	1035		
46	1081			46	1081		
47	1128			47	1128		
48	1176			48	1176		
49	1225			49	1225		
50	1275			50	1275		
51	1326			51	1326		
52	1378			52	1378		
53	1431			53	1431		
54	1485			54	1485		
55	1540			55	1540		
56	1596			56	1596		
57	1653			57	1653		
58	1711			58	1711		
59	1770			59	1770		
60	1830			60	1830		
61	1891			61	1891		
62	1953			62	1953		
63	2016			63	2016		
64	2080			64	2080		
65	2145			65	2145		
66	2211			66	2211		
67	2278			67	2278		
68	2346			68	2346		
69	2415			69	2415		
70	2485			70	2485		
71	2556			71	2556		
72	2628			72	2628		
73	2701			73	2701		
74	2775			74	2775		
75	2850			75	2850		
76	2926			76	2926		
77	3003			77	3003		
78	3081			78	3081		
79	3160			79	3160		
80	3240			80